



MUNICIPALITÉ DE
COURRENDLIN

**ASSEMBLEE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE, LUNDI 6 MAI 2013,
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Pascal Oggier
Mme Mélanie Willemin
Huissiers : M. Jean Fähndrich
Mme Liridona Havolli

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1907
• Hommes	941
• Femmes	966

Electeurs présents	51
• Hommes	34
• Femmes	17
Taux de participation	2.67 %

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau plan d'aménagement local (PAL), soit :
 - a. Le plan de zones
 - b. Le règlement communal sur les constructions
 - c. Le plan des dangers naturels

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal
Présentation du dossier par M. Bernard Studer, bureau Rolf Eschmann SA
3. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par :
 - a. Mme Emine Alija
 - b. M. et Mme Roman Tadeusz et Magdalena Mikiewicz

Rapporteur : M. Gérard Météille, Maire
4. Décider de la vente de la parcelle feuillet 1515-DS, d'une surface de 2'877 m², lieu-dit En Solé, au FRED (Fonds de retraite des employés de la Ville de Delémont) au prix de Fr. 120.- par m² et donner compétence au Conseil municipal pour signer les actes de vente.

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal
5. Consolidation des crédits suivants :
 - a. Réfection des rues Rombos et Quère, Fr. 1'055'000.-.
 - b. Secteur des écoles : connexion des eaux claires de la rue Rombos au collecteur placé derrière le bâtiment de l'école primaire, réfection des places et aménagements aux abords du bâtiment, Fr. 285'000.-.

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal
6. Informations communales.
7. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale extraordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 15 du 24 avril 2013 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- Mme Nathalie Schüttel
- M. et Mme Roman Tadeuz et Madalena Mikiewicz
- Mme Emine Alija
- M. Bernard Studer, bureau Rolf Eschmann qui présentera le PAL

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 10 décembre 2012 est approuvé avec remerciements à son auteur, M. Norbert Chappatte, présent ce soir. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Prendre connaissance et approuver le nouveau plan d'aménagement local (PAL), soit :

- a. **Le plan de zones**
- b. **Le règlement communal sur les constructions**
- c. **Le plan des dangers naturels**

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Présentation du dossier par M. Bernard Studer, bureau Rolf Eschmann SA

M. Bernard Chételat présente le nouveau plan d'aménagement local au terme d'une procédure longue de 8 années, dossier qui est soumis à l'approbation de l'assemblée de ce jour.

Cette démarche a été engagée afin de répondre aux besoins de la localité en matière de développement, à savoir :

- nouvelles zones à bâtir
- développement de l'industrie, du commerce et de l'artisanat local
- développement d'espaces pour la pratique du sport
- mise en valeur du centre de la localité
- favoriser les liaisons piétonnes et cyclables
- préserver et améliorer les qualités paysagères de la commune

Ce dossier a été publié dans le Journal officiel et mis en consultation au bureau communal. Au terme du délai de publication, une opposition a été formulée et levée en séance de conciliation.

Des remerciements pour leur travail sont adressés à M. Jean-Claude Cuttat, ancien conseiller communal, qui a suivi en premier sur ce dossier, à M. Michel Voyame, ancien conseiller communal, qui lui a succédé, à la Commission Urbanisme et bâtiments, à la Commission CEP, au bureau Biotec, M. Friche et au bureau Rolf Eschmann SA, M. Bernard Studer.

Entrée en matière : acceptée

M. Bernard Studer, ingénieur au bureau Rolf Eschmann SA, présente les différentes démarches entreprises durant la préparation du nouveau dossier d'aménagement local.

L'historique, l'étude de base, les différents éléments utilisés, les nouveaux documents rédigés ainsi que quelques particularités sont expliquées aux citoyens et illustrées par une intéressante présentation informatique.

Discussion :

M. Stéphane Hirt : souhaite savoir où se trouveront les accès aux nouveaux lotissements. Il est informé que le plan d'aménagement local définit uniquement l'affectation des terrains (zone à bâtir / zone agricole). Les secteurs d'extension de la zone à bâtir feront l'objet de plans spéciaux obligatoires où les questions d'équipement, dont les accès, seront définis. Un dépôt public sera effectué et les intéressés pourront formuler opposition et discuter de ces éléments.

La problématique de ces accès a tout de même été réfléchi et il est envisagé, pour le secteur Quérattes, à partir du rond-point existant à la route de Vicques. La rue des Quérattes, ainsi que la rue de la Colline seront reliées pour la mobilité douce.

M. Bernard Studer remercie à son tour les membres de la Commission Urbanisme et bâtiments ainsi que M. Michel Voyame avec qui il a eu beaucoup de plaisir à travailler.

Décision :

Au vote à mains levées, par 50 voix contre 1, les ayants-droit présents acceptent le nouveau plan d'aménagement local.

M. le Maire, au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale remercie M. Bernard Studer pour sa présentation ainsi que les citoyens-ennes présents d'avoir accepté ce point.

3. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par :

a. Mme Emine Alija

b. M. et Mme Roman Tadeusz et Magdalena Mikiewicz

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

Mme Emine Alija

Mme Emine Alija, née le 28.12.1993, ressortissante du Kosovo, célibataire, vit en Suisse depuis 1997. Précédemment, elle a vécu en Allemagne depuis sa naissance. Elle a effectué différents séjours à Courrendlin et Delémont et vit au village depuis 2011.

Elle suit actuellement un préapprentissage d'éducatrice de la petite enfance à Bienne.

Elle motive sa demande de naturalisation car elle a grandi en Suisse. Elle a suivi toute sa scolarité ici et souhaite vivre dans notre pays.

Mme Emine Alija est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à plainte.

Le Conseil communal a entendu la requérante le 14 janvier 2013 et recommande à l'assemblée d'accepter sa demande d'indigénat.

M. et Mme Roman Tadeusz et Magdalena Mikiewicz

Mme Magdalena Mikiewicz, née le 28 avril 1974, ressortissante de Pologne, et son époux M. Roman Tadeusz Mikiewicz, né le 8 septembre 1971, ressortissant de Pologne, mariés, vivent en Suisse depuis le 13 mai 2000. Ils sont arrivés à Courrendlin en 2008 et ont précédemment vécu à Lausanne, Préverenges à Denges. Ils se sont mariés en 1998.

M. Roman Tadeusz Mikiewicz a créé TXPM Consulting à Delémont dans le domaine de la télécommunication et Mme Magdalena Mikiewicz travaille dans le domaine médical dans la région bâloise.

Leur demande de naturalisation est motivée par le fait qu'ils habitent en Suisse depuis longtemps et n'ont plus de contact avec leur pays d'origine. M. Mikiewicz est confronté à des restrictions au niveau professionnel en raison de sa nationalité. Leur vie est ici et ils sont très bien acceptés.

Le couple Mikiewicz et de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à plainte.

Le Conseil communal a entendu les requérants le 18 février 2013 et recommande à l'assemblée d'accepter leur demande d'indigénat.

Les requérants sont invités à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Emine Alija ainsi qu'à M. et Mme Roman Tadeusz et Magdalena Mikiewicz. Ils regagnent la salle sous les applaudissements de l'assistance.

4. Décider de la vente de la parcelle feuillet 1515-DS, d'une surface de 2'877 m², lieu-dit En Solé, au FRED (Fonds de retraite des employés de la Ville de Delémont) au prix de Fr. 120.- par m² et donner compétence au Conseil municipal pour signer les actes de vente

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

La Municipalité de Courrendlin est propriétaire de la parcelle feuillet 1515-DS du ban de Courrendlin, sur laquelle le FRED (Fonds de retraite des employés de la Ville de Delémont) a érigé un immeuble locatif.

Un droit de superficie a été convenu en 2004, afin de soutenir la réalisation d'un bâtiment sur ce terrain longtemps resté en friche.

En fin d'année dernière, une demande en vue de l'acquisition du terrain a été adressée au Conseil municipal par le FRED. Un prix de Fr. 120.- par m² a été convenu.

Entrée en matière : acceptée

Il appartient aujourd'hui à l'assemblée communale de décider de la vente de cette parcelle aux conditions précitées et de donner compétence au Conseil municipal pour signer les actes de vente y relatif.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

5. **Consolidation des crédits suivants :**

a. **Réfection des rues Rombos et Quère, Fr. 1'055'000.-.**

b. **Secteur des écoles : connexion des eaux claires de la rue Rombos au collecteur placé derrière le bâtiment de l'école primaire, réfection des places et aménagements aux abords du bâtiment, Fr. 285'000.-.**

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Réfection des rues Rombos et Quère, Fr. 1'055'000.-

Le Conseil municipal propose à l'assemblée municipale de consolider le crédit de Fr. 1'055'000.- pour la réfection des rues Rombos et Quère.

Entrée en matière : acceptée

Lors de la votation communale du 28 septembre 2010, les citoyens de Courrendlin ont accepté un crédit de Fr. 1'200'000.- pour la réfection des rues Rombos et Quère. Les travaux ont débuté en février 2011 et ont été achevés en août de la même année.

La rue a été entièrement refaite tant au niveau des équipements en sous-sol (eaux claires – système séparatif / eaux usées / eaux de boisson) ainsi que les revêtements de surface.

Les riverains sont remerciés pour leur compréhension durant la réalisation des travaux, de même que les entreprises qui ont été appelé à intervenir sur ce chantier.

Le décompte final se monte à Fr. 1'053'498.-.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité la consolidation du crédit de Fr. 1'055'000.- pour la réfection des rues Rombos et Quère

Secteur des écoles : connexion des eaux claires de la rue Rombos au collecteur placé derrière le bâtiment de l'école primaire, réfection des places et aménagements aux abords du bâtiment, Fr. 285'000.-.

Le Conseil municipal propose à l'assemblée municipale de consolider le crédit de Fr. 285'000.- relatif à la connexion des eaux claires de la rue Rombos au collecteur placé derrière le bâtiment de l'école primaire ainsi qu'à la réfection des places et aménagements aux abords du bâtiment.

Entrée en matière : acceptée

Lors de l'assemblée communale du 21 septembre 2011, l'assemblée communale a accepté un crédit de Fr. 295'000.- pour la réalisation du bouclage des eaux claires des rues de la Quère et Rombos par le contournement de l'école primaire.

Comme cité précédemment, lors du chantier de la réfection des rues Rombos et Quère, un système séparatif visant à séparer les eaux claires et les eaux usées a été réalisé. Les eaux du ruisseau de la Quère sont également concernées par ces travaux.

Le but était de limiter les volumes des eaux claires envoyées à la STEP et de diriger ces eaux dans la rivière via la station de pompage ou des tuyaux avait été prévus lors de la réfection du chemin des Ecoliers.

Il a été profité de ces travaux pour réaliser différents travaux d'entretien à l'école primaire, à savoir la réfection des socles du bâtiment ainsi que des places dans les secteurs Est, Sud et Ouest, la partie Nord ayant déjà été réalisée en 2010.

Un imprévu a dû être géré durant les travaux s'agissant des marronniers qui se trouvaient devant l'école primaire. Ces arbres étaient malades et présentaient un danger. Le Conseil municipal a donc décidé de les remplacer afin de maintenir le cachet du site. Un surcoût a été consenti pour ces travaux.

Un effort particulier a été fait pour améliorer la sécurité dans ce secteur, notamment au niveau de la visibilité.

Le décompte final se monte à Fr. 283'994.30. Il présente également les dépenses imprévues dans le devis initial (replantation des arbres).

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité la consolidation du crédit de Fr. 1'055'000.- relatif à la connexion des eaux claires de la rue Rombos au collecteur placé derrière le bâtiment de l'école primaire ainsi qu'à la réfection des places et aménagements aux abords du bâtiment.

6. Informations communales.

M. le Maire communique différentes informations aux citoyens présents :

Centre commercial Magro

A ce jour plusieurs sociétés sont en tractation avec la société Kalkalit 4 qui est propriétaire du bâtiment sis à Courrendlin. Cette dernière souhaite choisir le partenaire qui a une vision et une sécurité à long terme.

Le but est de renseigner les autres locataires du centre de l'arrivée d'un nouveau leader commercial, et en même temps, rénover et améliorer le centre actuel. La société Kalkalit 4 est propriétaire de Courrendlin et Uvrier en Valais, et des sociétés sont intéressées par les 2 sites ou par un seul.

Des nouvelles seront données à l'Autorité communale tout prochainement.

Projet de fusion Delémont et sa Couronne

Une présentation des travaux réalisés par le comité du projet de fusion Delémont et sa couronne est diffusée ainsi qu'un historique du projet.

13 communes font partie actuellement de ce projet, ce qui représente 20'746 habitants.

Un rapport de faisabilité a été publié et des informations ont été diffusées aux conseils communaux ainsi qu'aux employés communaux. Ce document est d'autre part à disposition des intéressés sur le site Internet de la Municipalité.

Les Conseil communaux sont invités à se prononcer concernant à leur adhésion à la suite du projet jusqu'en septembre 2013. Préalablement, une séance d'information destinée à la population sera organisée et l'avis des citoyens sera récolté.

Quatre options s'agissant des positions des conseils communaux sont possibles, à savoir : statut quo/ statut quo et renforcement des collaborations intercommunales / Fusion opportunistes de proximité / Fusion stratégique des 13 communes.

Le calendrier suivant est prévu :

09.2013	Fin de la procédure de consultation
10.2013	Analyse des résultats de la consultation
12.2013	Propositions quant à la suite du projet

Pour la part, le Conseil municipal n'a pas encore pris position concernant ce dossier. Il entend respecter la volonté de la population et analyser les impacts concrets du projet. Un tous-ménages sera distribué prochainement. Et un questionnaire/sondage sera diffusé au sein de la population. Il souhaite vivement que la population manifeste de l'intérêt pour ce projet, que les citoyens en discutent. Ce dossier pourrait être le « Thème de l'été » !

A16

Suite aux fortes explosions et secousses ressenties dans le village, j'ai interpellé le responsable du chantier qui a confirmé ces décharges. Il a baissé la puissance du minage dans le tunnel, et des appareils ont été posés pour contrôler la puissance et remédier à ce problème.

Il termine ce jour les tirs dans la voute et suite ce genre de déflagration ne doit plus se produire.

Si vous avez des soucis au sujet de vos bâtiments vous pouvez vous adresser à la direction du chantier.

Piscines sur le territoire communal

Un inventaire sera fait prochainement sur notre territoire communal pour identifier les propriétaires de piscine, car certaines piscines sont implantées dans les jardins et ne sont pas annoncées à la recette communale. Un inventaire sera réalisé cette année afin que chaque intéressé soit soumis à la taxe communale.

Fête des mamans

Samedi dès 11h00 concert de la Fanfare municipal pour la fête des mamans organisé par la commission culture et sport au mini marché PAM.

Extension du réseau d'eau à la route de Vicques

Dès ce jour les fermes des agriculteurs : Fehr, Messerli, Rihs et Widmer sont raccordés au réseau d'eau communale avec la pression nécessaire pour la défense incendie.

Je remercie les agriculteurs ainsi que le porteur du dossier pour la réalisation de ce projet en compagnie des responsables cantonaux de l'A16

Prochaine assemblée communale des comptes

Lundi 24 juin 2013 à 19h45.

Ecoles

M. le Maire adresse ses félicitations à M. Widmer Jacques pour sa nomination en qualité de directeur de l'école primaire. Il s'agit d'une première dans le Jura où un directeur assume écoles primaire et secondaire.

Gaz naturel

Conformément aux informations diffusées, les coupures d'alimentation du gaz naturel prévues les 31 mai et 16 juillet 2013 sont rappelées. Les usagers doivent arrêter leurs installations durant ces journées.

Objectifs du Conseil communal pour la législature 2013 – 2017

M. le Maire présente les objectifs que s'est fixé le Conseil municipal pour la présente législature, à savoir :

- Entretien et rénovation de son patrimoine bâti.
- Réalisation de nouvelles infrastructures pour la pratique du football
- Mise en œuvre de l'étude de la traversée du village
- Entretien du réseau routier et mise en conformité
- Piste cyclable Courrendlin - Châtillon
- Entretien du réseau d'eau potable et PGEE
- Corrections des berges de la Birse
- Dangers naturel rochers de Choindex
- Construction de l'UAPE
- Collaboration avec les privés pour développement de zone industrielle
- Mener une réflexion fiscale
- Apporter un soutien au commerce local
- Réorganisation du service de voirie
- Adaptation et mise à jour des règlements communaux
- Mener une réflexion interinstitutionnelle (fusion)
- Réalisation de travaux par la CEP
- Mise en œuvre du PAL avec plan spéciaux
- Quel avenir pour notre commune dans l'agglomération
- Projet futuriste à caractère social et environnemental

7. Divers

La parole n'est pas demandée.

Clôture

M. le Président remercie les personnes présentes ce soir pour l'intérêt porté à la chose publique et donne déjà rendez-vous pour la prochaine assemblée municipale ordinaires des comptes agendée le 24 juin 2013.

La séance est levée à 21h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin